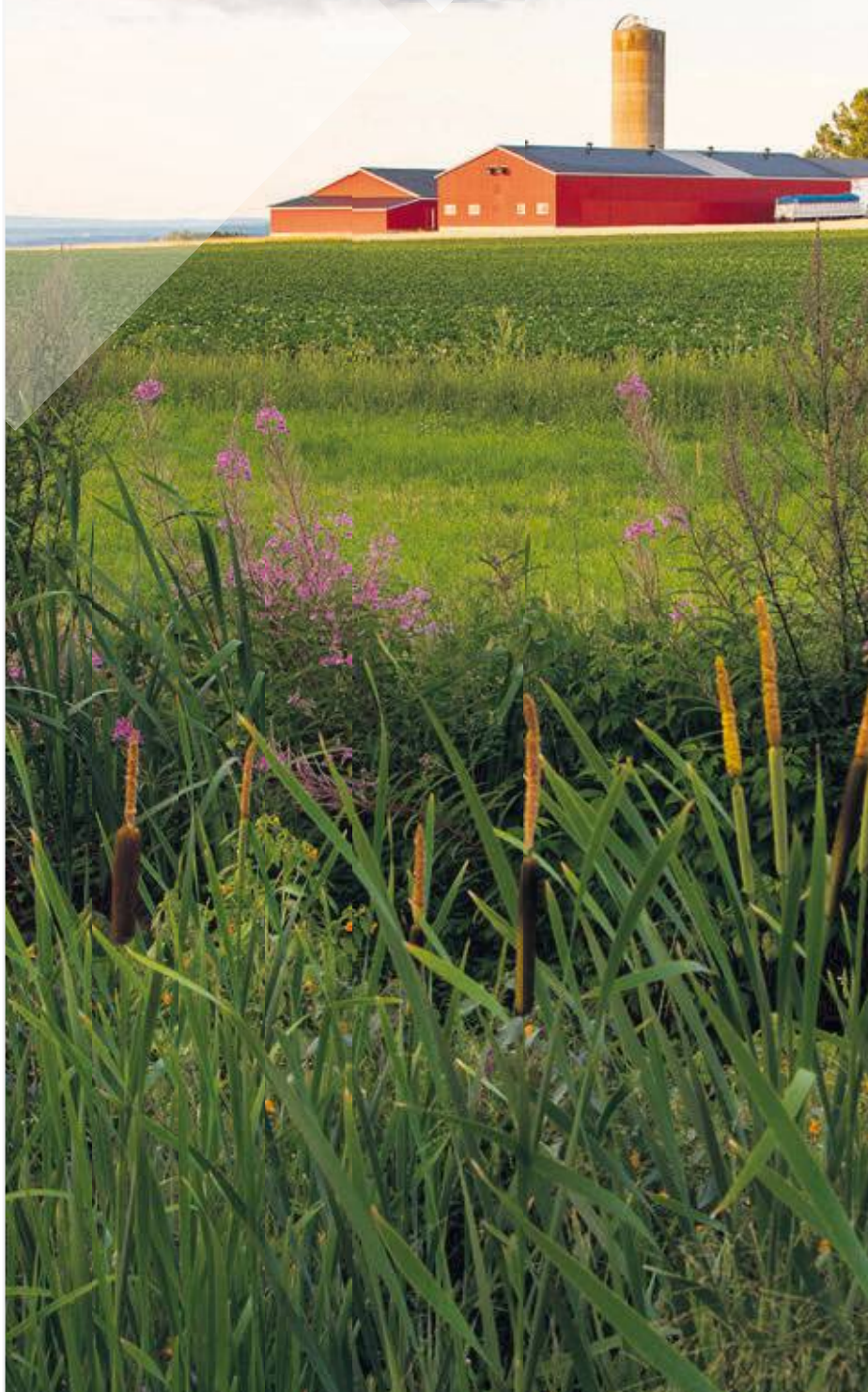


LE GRAND DOSSIER

07
NOVEMBRE



ÉLECTIONS MUNICIPALES : PARLONS D'AGRICULTURE!

L'automne s'annonce résolument électoral. Après les élections générales fédérales du 20 septembre, plus de 6,1 millions d'électeurs du Québec seront de nouveau appelés aux urnes le 7 novembre, cette fois-ci pour choisir leurs maires et leurs conseillers municipaux. S'il est vrai que les thèmes abordés dans les élections municipales sont souvent de portée très locale, de nombreux grands enjeux nationaux concernant les producteurs agricoles trouveront écho partout au Québec. Les gouvernements municipaux ayant une incidence incontournable dans le quotidien des citoyens, les agriculteurs ont tout intérêt à faire entendre leurs voix. Pour y voir plus clair, *L'U* vous présente ce grand dossier.



LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN BREF

- ▶ Début de la période électorale – 17 septembre
- ▶ Période de dépôt des déclarations de candidatures – 17 septembre au 1^{er} octobre 2021, jusqu'à 16 h 30
- ▶ Jour du scrutin – 7 novembre, de 9 h 30 à 20 h

Faits saillants des dernières élections en 2017

- ▶ 1 100 maires en élection, dont 528 élus par acclamation, soit 48 %
- ▶ 6 915 conseillers en élection, dont 3 854 élus sans opposition, soit 56 %
- ▶ Dans 18,5 % des municipalités du Québec, l'ensemble du conseil a été élu sans opposition
- ▶ La majorité des candidats élus sans opposition sont de petites municipalités et en région rurale



Les municipalités ont la responsabilité de faire respecter la réglementation provinciale relative à l'environnement comme la protection des milieux humides et la largeur des bandes riveraines et la naturalisation des berges.

DES IMPACTS BIEN RÉELS SUR L'AGRICULTURE

Au Canada, l'agriculture est une compétence partagée entre le fédéral et les provinces. Les deux paliers de gouvernement accomplissent un rôle fondamental dans la recherche et le développement économique du secteur. Ainsi, Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'élaboration et à l'exécution de politiques, de programmes et de services.

Au niveau réglementaire, le fédéral compte entre autres parmi ses responsabilités la gestion de l'offre, la manutention et les normes de qualité des grains, le commerce international, la salubrité des aliments et l'homologation des pesticides.

Le gouvernement provincial régleme aussi plusieurs aspects de l'agriculture, que ce soit l'aménagement du territoire, la protection sanitaire des cultures et des animaux ou la mise en marché des aliments. Les provinces peuvent aussi encadrer l'usage de fertilisants et de pesticides de même que la gestion des rives, du littoral et des zones inondables.

Si les grandes orientations réglementaires touchant les activités agricoles proviennent du provincial, leur interprétation peut se traduire en règlements municipaux plus restrictifs et variables d'une municipalité à l'autre, selon les objectifs de l'administration en place. On peut donc se retrouver avec une courtepoin te réglementaire à géométrie variable, avec laquelle les producteurs doivent composer. Par ailleurs, avec l'adoption du projet de loi 122¹ en 2017, Québec reconnaît les municipalités locales et régionales comme des gouvernements de proximité, ce qui leur confère de nouveaux pouvoirs en aménagement du territoire, en fiscalité, en développement économique et en gouvernance. Voici quelques exemples des responsabilités des municipalités qui peuvent avoir un impact direct sur les entreprises agricoles et sur l'agriculture qu'on y pratique.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- ▶ Les municipalités ont la responsabilité de définir leurs règlements d'urbanisme et leurs plans d'aménagement dans le but de bien réfléchir leurs territoires et de coordonner les interventions des investisseurs publics et privés. Par conséquent, elles contrôlent les règlements de zonage, les permis de construction et d'agrandissement, les règlements d'usages dérogatoires, l'entretien des cours d'eau, etc.
- ▶ Les demandes de dézonage à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sont déposées par les MRC. Au Québec, on compte plus d'une centaine de MRC, dont les conseils sont composés des maires de chacune des municipalités locales de son territoire. Les MRC peuvent orienter l'implantation d'usages non agricoles sur leur territoire au moyen de leur schéma d'aménagement de développement, qui devra être pris en compte par la CPTAQ dans son analyse.

ENVIRONNEMENT

- ▶ Les municipalités ont la responsabilité de faire respecter la réglementation provinciale relative à l'environnement comme la protection des milieux humides et la largeur des bandes riveraines et la naturalisation des berges. Elles ont aussi autorité concernant l'abattage ou la plantation d'arbres.
- ▶ Les municipalités peuvent aussi adopter des règlements qui concernent l'environnement, la salubrité, la sécurité et les nuisances. Il n'est pas rare qu'avec la multiplication d'activités non agricoles en zone verte, des citoyens mettent de la pression sur les élus locaux pour adopter des règlements qui restreignent les activités agricoles ou forestières.

FISCALITÉ

- ▶ Depuis 2007, les municipalités peuvent appliquer un taux distinct égal ou inférieur au taux général pour les immeubles agricoles. Cette mesure a pour but de freiner ou de limiter un déplacement indu de la charge fiscale sur les dos des entreprises agricoles à l'occasion du renouvellement d'un rôle d'évaluation foncière. ✖



¹ Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.



FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES PRODUCTEURS

Bien que la réalité diffère d'une municipalité à l'autre, les enjeux locaux s'appuient souvent sur des dynamiques partagées par l'ensemble des collectivités. L'Union a la ferme conviction que le contexte des élections municipales offrira plusieurs tribunes pour interpeller les candidats et les électeurs sur les enjeux agricoles. Il s'agit pour l'Union d'une opportunité en or de positionner l'agriculture au cœur de la solution pour rebâtir le Québec d'après-pandémie et d'inviter les élus locaux à participer à ce grand chantier collectif.

Pour entrer dans la discussion publique de manière coordonnée et efficace, l'implication des fédérations et des syndicats locaux est primordiale. Dans un premier temps, ceux-ci auront à identifier les enjeux locaux qui peuvent avoir des répercussions pour le secteur. Puis, ils assureront une veille des différents candidats dont l'élection pourrait avoir une incidence favorable ou défavorable sur les producteurs agricoles, par exemple, un candidat à la mairie qui est très proche de promoteurs immobiliers souhaitant construire des condos sur des terres agricoles. Enfin,

ceux-ci seront invités à rencontrer certains candidats, à suivre leur campagne et à les sensibiliser aux enjeux des producteurs, grâce notamment à une brochure que la Confédération va fournir aux fédérations régionales.

De son côté, la Confédération identifiera les grands enjeux nationaux qui ont des répercussions sur le plan local. En plus d'assurer la coordination entre les régions, plusieurs sorties médiatiques de notre président seront au rendez-vous, de même que plusieurs interventions sur les réseaux sociaux. L'objectif de cette stratégie n'est pas tant de couvrir la totalité des quelque 1 100 municipalités du Québec, mais bien de concentrer nos efforts sur les collectivités où les questions agricoles et forestières sont en jeu.

Pour suivre la campagne, ses moments forts et en savoir plus sur les enjeux à surveiller, l'Union a mis en ligne une page Web dédiée aux élections municipales. Une adresse à consulter régulièrement: <https://www.upa.qc.ca/fr/municipales-2021>. ✖

LE SAVIEZ-VOUS ?



Aux élections municipales, vous avez droit de vote à la fois dans la ville où vous êtes domiciliés depuis au moins six mois et dans celle où vous êtes propriétaire unique d'un immeuble depuis au moins 12 mois, lorsque celui-ci est dans une autre ville. Cette dernière disposition de la loi requiert une demande d'inscription sur la liste électorale au bureau du président d'élection. Dans le cas où vous êtes copropriétaire, une seule personne peut bénéficier de ce vote supplémentaire. En cas de doute, vous pouvez faire appel au bureau du président d'élection de votre municipalité.

LES ENJEUX AGRICOLES À SURVEILLER

Dans un contexte réglementaire national de plus en plus exigeant, les producteurs agricoles doivent saisir l'occasion que constituent les élections municipales pour expliquer aux candidats et aux électeurs les défis inhérents au maintien et au développement d'une agriculture moderne, durable et pérenne. Les décisions prises par les gouvernements locaux étant susceptibles de favoriser ou de contraindre les activités agricoles dans les décennies à venir, chaque agriculteur peut jouer un rôle en remettant parfois les pendules à l'heure ou en parlant des grands enjeux qui nous concernent. Voici un résumé des principaux thèmes à surveiller durant la prochaine campagne.

RECONNAÎTRE, PROTÉGER ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Partout sur la planète, la crise sanitaire a remis à l'avant-plan la question de l'autonomie alimentaire. Bien que le Québec fasse bonne posture à ce chapitre, il existe un important consensus sur la nécessité d'assurer le maintien d'une agriculture résiliente et compétitive, de favoriser l'achat local et de combler au maximum nos besoins alimentaires, comme en témoignent les conclusions du Dialogue sur l'autonomie alimentaire tenu en 2020.

Bien entendu, l'autonomie alimentaire du Québec consiste à subvenir aux besoins de la population en lui fournissant des aliments de qualité, à la fois accessibles et abordables et produits de façon durable. Cependant, pour parvenir à cet objectif, l'agriculture doit continuer à rechercher des opportunités sur tous les marchés, y compris à l'étranger. La véritable autonomie alimentaire passe par le développement du plein potentiel de notre agriculture dans chaque coin de pays, ici comme ailleurs dans le monde.

POSITION DE L'UPA

- ▶ Les municipalités doivent reconnaître, protéger et promouvoir la contribution de l'agriculture et de la foresterie privée pour l'économie et la société tout en intégrant vigoureusement ces deux secteurs stratégiques dans leur développement.

L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Ça se cultive ensemble!

LA CAMPAGNE SUR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE SE POURSUIT

Lancée dans la foulée du Dialogue sur l'autonomie alimentaire, la campagne *L'autonomie alimentaire, ça se cultive ensemble!* se poursuivra tout au long des élections municipales. Aux capsules sur l'autonomie alimentaire et sur la protection du territoire s'ajouteront d'autres vidéos sur le dynamisme régional, la cohabitation harmonieuse et le soutien gouvernemental dans les prochaines semaines. Autant de sujets d'intérêt qui viendront enrichir les échanges d'ici le scrutin.

Au cours de la campagne électorale, l'Union invite les membres à se référer autant que possible à ces capsules pour appuyer leurs arguments, illustrer leurs enjeux et informer davantage la population. En tant qu'enjeu collectif stratégique, l'autonomie alimentaire doit s'articuler sur des bases solides au plan réglementaire, législatif, politique, économique et social.

D'ici novembre, on pourra voir ces capsules circuler dans les médias sociaux. Elles pourront aussi être consultées avec des compléments d'information sur le site Web de l'Union au <https://www.upa.qc.ca/fr/autonomie-alimentaire/>.

Des capsules à regarder et... à partager!

L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE AU CENTRE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Limitées par un climat nordique et une courte saison de croissance, l'agriculture et la foresterie au Québec évoluent dans un cadre réglementaire particulièrement exigeant, et ce, dans tous les aspects de leur pratique. À cela s'ajoute une concurrence féroce au niveau mondial caractérisée par des coûts de production qui ne cessent d'augmenter, des compétiteurs internationaux qui bénéficient d'un soutien gouvernemental plus important, des conflits commerciaux qui deviennent la norme et des changements climatiques qui s'intensifient.

En dépit de ce contexte difficile, l'agriculture et la foresterie sont des fers de lance du développement régional québécois. Quelque 40 000 agriculteurs au Québec exploitent près de 28 000 entreprises familiales, donnant de l'emploi à près de 60 000 personnes. De leur côté, les 30 000 producteurs forestiers récoltent pour 350 M\$ de matière ligneuse, qui génère un chiffre d'affaires de 2,5 G\$ par la transformation de leur bois.

La vitalité de ces deux secteurs dépend toutefois de la protection de notre garde-manger. Malgré la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, 7 600 hectares de la zone agricole ont succombé à l'appétit des promoteurs au cours des cinq dernières années. Alors que la zone cultivable ne représente que 2 % du territoire québécois, les gouvernements municipaux doivent inscrire dans leur priorité la protection et la préservation des terres agricoles pour assurer la pérennité de la ressource pour les générations à venir. Suivant cette même logique, les citoyens doivent faire preuve de tolérance envers la réalité de plusieurs activités agricoles (bruit, odeurs, poussière, etc.).

POSITION DE L'UPA

- ▶ L'agriculture et la foresterie sont pratiquées sur l'ensemble du territoire, assurant la vitalité économique et sociale de ces milieux. Elles sont par le fait même indispensables à l'occupation du territoire et permettent le maintien de milliers d'emplois.
- ▶ Les municipalités doivent protéger la zone et les activités agricoles, en plus d'aider les entreprises agricoles et forestières à prospérer et de favoriser l'établissement de la relève.



L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT

Sous l'impulsion du gouvernement du Québec, une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT) est en cours d'élaboration. Celle-ci aura pour but de doter les régions et les municipalités d'une vision globale et cohérente du développement. Telle que présentée, la SNUAT touche plusieurs aspects de l'agriculture, et le milieu agricole a besoin du soutien des élus municipaux pour lui donner vie.

POSITION DE L'UPA

GOUVERNANCE

- ▶ L'État doit donner l'exemple et tenir compte de l'ensemble des répercussions de ses projets d'infrastructure et des autorisations sur le territoire (ex : schéma d'aménagement et de développement [SAD] Montcalm) et cesser de prendre des décisions à la pièce en agissant par décret, comme dans le cas du projet de l'hôpital de Vaudreuil.
- ▶ Le SAD doit devenir un document phare pour les MRC et leurs municipalités pour éviter la multiplication des règlements (bandes riveraines, pesticides, etc.) et des documents sectoriels (plans régionaux des milieux humides et hydriques, etc.).

CROISSANCE URBAINE ET MILIEUX DE VIE

- ▶ Le contrôle des périmètres d'urbanisation doit être renforcé en améliorant notamment les pratiques en matière d'aménagement. L'étalement urbain (diffusion ou agrandissement) est un fléau auquel il faut s'attaquer. Tous les dispositifs administratifs, légaux ou réglementaires qui favorisent cette problématique doivent être revus en conséquence.

RURALITÉ

- ▶ Dans un contexte où l'agriculture et la foresterie sont les deux principales activités économiques dans les milieux ruraux, il est vital d'assurer le développement et l'entretien des infrastructures qui leur sont nécessaires comme les routes et les cours d'eau.
- ▶ Il est nécessaire de mieux encadrer l'urbanisation diffuse du territoire pour éviter les conflits de cohabitation.

FINANCES ET FISCALITÉ

- ▶ Il est impératif de mettre en place des mécanismes permettant de minimiser la compétition entre les territoires. Ce phénomène nuit à l'atteinte d'un aménagement du territoire cohérent et responsable. Des mécanismes de péréquation doivent être envisagés.
- ▶ Des programmes comme ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui dédommagent financièrement les municipalités rurales qui ne peuvent s'étendre parce qu'elles sont entourées de terres agricoles, doivent être généralisés à la grandeur du Québec.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE PESTICIDES

En réponse aux préoccupations des citoyens, quelque 150 municipalités québécoises encadrent l'usage des pesticides sur leur territoire à l'heure actuelle. La plupart du temps, ces règlements prévoient une exception pour les activités agricoles. Cependant, il convient de rappeler que les pesticides sont déjà fortement encadrés par les gouvernements provincial et fédéral et que

ceux-ci répondent à un besoin réel dans un contexte où les connaissances scientifiques actuelles n'offrent pas toujours des solutions de rechange et que de nouveaux ennemis des cultures font leur apparition sur notre territoire avec les changements climatiques.

POSITION DE L'UPA

- ▶ L'ajout d'une réglementation municipale sur les pesticides en zone agricole ne ferait qu'alourdir un encadrement législatif déjà complexe pour les agriculteurs, ces produits étant régulés par les gouvernements fédéral et provincial qui possèdent une expertise à ce sujet. Il nuirait aussi à toute la production agricole, partout au Québec, en minant les efforts collectifs en vue d'une plus grande autonomie alimentaire.
- ▶ Les municipalités qui souhaitent encadrer tout de même les pesticides doivent absolument exclure la zone agricole et les terrains consacrés à cette activité, comme c'est le cas à Laval.



EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ FISCALE

Dans les municipalités affectées par une hausse rapide de la valeur des terres, les entreprises agricoles se voient souvent accablées par un fardeau fiscal disproportionné lors du renouvellement d'un rôle d'évaluation foncière étant donné que les taxes foncières des immeubles agricoles augmentent de façon plus marquée que celles des immeubles assujettis au taux général.

Or, les municipalités disposant d'une assiette foncière agricole sur leur territoire peuvent appliquer un taux agricole distinct jusqu'à 66,6 % inférieur au taux de base. En 2020, seulement 104 municipalités s'en prévalaient.

POSITION DE L'UPA

- ▶ Toutes les municipalités qui déposent un nouveau rôle d'évaluation comportant une augmentation plus importante de la valeur des immeubles agricoles que celle des autres immeubles assujettis au taux général devraient utiliser un taux distinct sur les immeubles agricoles afin d'annuler, ou minimalement limiter, le déplacement du fardeau fiscal municipal vers les entreprises agricoles pour toute la durée dudit rôle. ✕



6 BONNES FAÇONS DE VOUS IMPLIQUER

SE PRÉSENTER

Vous avez des idées? Vous êtes un meneur naturel? Vous êtes probablement la meilleure personne pour représenter vos concitoyens au conseil municipal. Au Québec, un élu municipal sur deux remporte ses élections par acclamation. Il y a donc place à de nouveaux venus.

S'INFORMER

En suivant la campagne et en participant aux assemblées publiques, vous aurez toutes les informations en main pour prendre une décision éclairée le jour du scrutin. N'oubliez pas de partager le fruit de vos réflexions avec les autres producteurs agricoles de votre municipalité.

RENCONTRER LES CANDIDATS

Une discussion à bâtons rompus est un excellent moyen de connaître les intentions d'un candidat et de faire valoir votre point de vue. Pourquoi ne pas les inviter à la ferme? Ils auront l'occasion de comprendre vos enjeux et de saisir toutes les retombées de l'agriculture sur la région.

FAIRE CONNAÎTRE LES ENJEUX AGRICOLES

La plupart des candidats et des électeurs ont une connaissance très partielle de l'agriculture. En prenant le temps d'expliquer sa réalité au reste de la communauté, on parvient souvent à éclairer les esprits et à dissiper les malentendus.

IDENTIFIER VOTRE CANDIDAT

Une fois que vous avez trouvé LE candidat qui est prêt à défendre le plus vos dossiers, n'hésitez pas à collaborer avec lui. La coopération et la confiance, ça se bâtit à deux.

ALLER VOTER

Dans les municipalités où il y avait eu un scrutin en 2017, seulement 44,8 % des électeurs ont voté. C'est donc dire que ce sont les citoyens les plus politisés qui choisissent leur conseil municipal. Raison de plus pour faire entendre votre voix! ✕